

## **Centre médical « Baptista » La Fontaine**

**La direction laisse aller le bateau à vau l'eau...**

**Une ardoise de Fr. 250'000.-, promesses de remboursement et de reconnaissances de dettes non tenues !**

Ces derniers mois, plusieurs personnes et entreprises se sont démenées pour relancer le centre médical chaux-de-fonnier. Mais la direction n'a pas su prendre toutes les mesures pour éviter d'aller dans le sens d'une faillite qui s'avère de jour en jour plus inéluctable, laissant une ardoise salée de salaires impayés pour les employés membres du syndicat Unia.

Début février, le syndicat Unia dénonçait les agissements de l'employeuse et directrice du centre médical, Mme Jessica Baptista :

- Plus de CHF 150 000.- de salaires impayés
- Aucune garantie quant au versement aux assurances sociales, alors que les cotisations ont été retenues
- Aucune clarification sur la procédure d'utilisation des appareils laser
- Aucune mesure d'hygiène clairement définie
- Un comportement inadéquat : attitude maternelle, mensonges, autoritarisme, camaraderie douteuse

Suite à notre dénonciation de février, une étude d'avocats a été mandatée par l'employeuse. Après discussion avec ses membres, Unia a accepté la tentative de sauvetage du centre médical tel que proposé par l'avocat attitré, à savoir :

- Reprise par une fiduciaire professionnelle de toute la comptabilité de l'entreprise
- Engagement d'une société pour encadrer Mme Baptista notamment pour la gestion des dépenses totalement inconsidérées
- Paiement échelonné des assurances sociales, en accord avec la caisse de compensation
- Signature d'une reconnaissance de dette de l'employeuse envers tous les employés lésés et négociation d'un remboursement échelonné

**Après plusieurs mois d'attente, le constat est affligeant :**

- Le 12 juin 2017, un simple courrier de l'étude d'avocat informe Unia qu'elle ne représente désormais plus les intérêts de Mme Baptista
- L'employeuse a décidé de simplement fermer son centre médical pour l'instant
- Mme Baptista n'a pas signé les reconnaissances de dettes promises
- L'employeur doit à ce jour plus de CHF 250 000.- de salaires impayés

**La situation est tout simplement scandaleuse.**

Malgré toutes les personnes de bonne volonté qui se sont entièrement investies pour la sauvegarde du centre médical, l'attitude de la directrice a toujours été déplorable. Elle n'a à aucun moment pris ses responsabilités avec le sérieux qui s'imposait. Par contre, Mme Baptista a effectué divers voyages à l'étranger dans des hôtels luxueux, utilisé des voitures de luxe au nom du centre médical et adopté une attitude snobinarde envers son personnel.

Ainsi par exemple, un jour après avoir expliqué à une employée qu'il fallait trouver plus de patients parce que le centre médical était dans une situation financière difficile, elle cherchait à vendre l'une de ses deux voitures de fonction en leasing (dont le prix d'achat s'élevait à CHF 150 000.-, valeur argus de CHF 90 000.-) pour en fait pouvoir procéder à l'acquisition d'une Porsche d'une valeur d'environ CHF 200 000.-... Cette démarche n'était à l'évidence pas de nature à freiner les dépenses du centre médical...

Enfin, toujours dans le cadre de son discours auprès des employés à qui elle rappelait régulièrement qu'il fallait se serrer la ceinture et qu'elle aussi était dans une situation financière difficile, Mme Baptista a continué de s'octroyer de somptueuses vacances dans des hôtels de luxe, avec parfois des nuitées à plus de CHF 1300.-, à Cannes, Dubaï, Montreux ou Ibiza.

La directrice a également à plusieurs reprises fait croire à des employés qu'ils allaient recevoir de l'argent. L'astuce était simple, elle transmettait copie de l'ordre de paiement, calmant ainsi l'employé lésé. Or, chacun sait qu'aucun institut bancaire ne procède à des versements lorsque les comptes ne sont pas couverts. L'employé ne comprenait ainsi que quelques jours après que le versement ne se ferait finalement pas.

La directrice s'est en outre lancée récemment dans une nouvelle entreprise de nettoyage où il y a de fortes présomptions de pratiques également très douteuses.

Les salaires impayés des assistantes médicales, médecins, dentiste et personnel administratif du cabinet Battista La Fontaine seront largement à la charge des collectivités publiques notamment par le biais de l'assurance insolvabilité et de l'assurance-chômage, si la faillite devait se concrétiser. Une fois encore, le mépris d'une personne sera payé par le contribuable. Cette manière de faire démontre que l'on peut mener grand train de vie sur le dos de la collectivité, et ce en toute impunité. puisque ni l'Etat, ni la Confédération ne peuvent en l'état actuel empêcher ce genre de personne à créer des nouvelles entreprises pour y reproduire, encore et encore, le même manège.

## **Les ex-employés du cabinet médical Baptista La Fontaine attendent de Mme Baptista :**

- La reconnaissance des salaires dus à ce jour, par le biais d'une reconnaissance de dette signée pour faciliter les productions dans le cadre de la faillite
- Le versement des cotisations aux assurances sociales qui n'auraient pas encore été payées, mais ont été prélevées
- La remise du rapport du médecin cantonal qui est attendu pas les salariés et par Unia depuis quatre mois

## **Le syndicat Unia attend des autorités administratives et politiques, cantonales et fédérales :**

- La mise en place d'un système qui empêche les faillites à la chaîne
- Une réactivité plus grande lors de cas flagrants de non-paiement des cotisations sociales et l'introduction de l'obligation d'annoncer dès le premier mois les salaires auprès des assurances sociales (AVS, etc.) et d'en payer les primes afférentes
- Une meilleure réactivité des autorités sanitaires cantonales lors de dysfonctionnements dans un centre médical, permettant de s'assurer du bon suivi des patients et du respect de l'hygiène.

Le syndicat Unia déplore cette situation. En effet, les douze ex-employés qu'il représente seront obligés de faire une demande d'insolvabilité pour espérer récupérer leurs salaires, dès déclenchement de la faillite. Unia les accompagnera dans les démarches de poursuite, de faillite, puis d'insolvabilité.

Au cours de l'action symbolique menée ce jour, les ex-employés lésés ont préparé et présenté à l'intention des médias et de la population un chèque géant de CHF 250 000.- pour rappeler que c'est ce montant que le cabinet médical Baptista La Fontaine doit aux salariés dont il transfère la responsabilité aux contribuables neuchâtelois.

## **Personnes de contact :**

**David Taillard**, responsable du secteur tertiaire, 079 428 86 82

**Céline Dupraz**, secrétaire syndicale, 078 865 98 94

## **Annexes :**

- Photos des voyages de la directrice
- Photos des voitures de fonction de la directrice
- Photos des futures voitures de fonction désirées par la directrice
- Photos du chèque de CHF 250'000.00